



Communiqué de presse

Le 22 novembre 2022

Réforme de l'assurance chômage : les personnes vulnérables en première ligne !

La baisse des durées d'indemnisation du chômage risque d'entraîner une précarisation délétère, notamment des personnes déjà socialement fragiles. Face à ces impacts négatifs prévisibles, l'Uniopss appelle le gouvernement à prendre en compte dès aujourd'hui ces situations, ainsi qu'à la cohérence des politiques publiques.

Le gouvernement vient d'annoncer une réforme de l'assurance chômage où les durées d'indemnisation seront revues à la baisse d'un quart en fonction de la conjoncture économique. Si l'Uniopss n'a pas à intervenir à la place des partenaires sociaux, nous ne pouvons qu'être inquiets des conséquences concrètes de cette mesure pour les personnes fragiles et vulnérables que nous accompagnons dans nos établissements et services.

Tout d'abord, les femmes et les hommes soutenus par les acteurs associatifs de la lutte contre l'exclusion et du lien social qui, sans être aujourd'hui dans la plus grande précarité, ne sont pas tous en situation de reprendre un emploi. Les obliger, sous peine de suppression de leurs allocations, d'accepter un travail, quel que soit son cadre ou son statut, risque d'avoir des effets plus délétères que profitables à leur insertion sociale.

Il en est de même pour les salariés seniors, rejetés bien souvent du marché du travail à leur corps défendant. Quelle sera leur situation, en fonction de leur qualification, quand le couperet de l'indemnisation tombera et qu'ils devront accepter tout type d'emploi pour ne pas tomber dans la précarité ? Vieillir dans de bonnes conditions commence tôt, avant même de pouvoir bénéficier d'une pension de retraite, avant même une possible perte d'autonomie ou le plus grand âge.

Pour ces raisons, nous appelons le gouvernement à revoir cette mesure, afin notamment de prendre en compte ses conséquences concrètes. C'est aussi une question de cohérence des politiques publiques, quand, dans le même temps, sont lancées de multiples concertations comme la « Fabrique du bien vieillir » ou le « Pacte des solidarités ».

Contact presse : Valérie Mercadal

Tél. 01 53 36 35 06 - vmercadal@uniopss.asso.fr

A propos de l'Uniopss

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Elle porte ainsi auprès des pouvoirs publics la voix collective de l'ensemble de ces associations, engagées auprès des personnes vulnérables, pour développer les solidarités.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe près de 35 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.